Notice du déroulé de l'entretien
Appel à candidatures directions profilées

Pour vous aider à préparer votre entretien, vous trouverez ci-après le fil conducteur du déroulement de l'entretien, les contenus et les critères d'appréciation

1 – Déroulement de l'entretien

Chaque candidat sera reçu 30 minutes environ par une commission de trois membres dont les noms et fonctions lui seront communiqués par le président avant l'entretien.

Celui-ci se déroulera en deux phases :

Première phase (ne doit pas excéder 5 minutes) :

- présentation du candidat par lui-même,
- ses activités, ses expériences,
- sa motivation et sa connaissance de la fonction de directeur.

Cette phase est importante et doit être préparée. Elle permet au jury de prendre connaissance du candidat et de ses motivations et favorise le dialogue qui s'ensuit.

Deuxième phase (25 minutes) :

Entretien entre le candidat et les membres de la commission. Il ne s'agit pas ici d'interroger uniquement le candidat sur ses connaissances, mais de permettre au jury d'apprécier les capacités du candidat à entrer dans le dialogue, comprendre les enjeux éducatifs, analyser les situations, proposer des pistes de progrès, conduire des projets, animer une équipe, etc. Une étude de cas pourra être soumise au candidat.

2 – Contenu sur lequel porte l'entretien

- Le contexte législatif et la politique éducative pour l'école :
  - Mesures de rentrée,
  - Mobilisation pour les apprentissages fondamentaux,
  - Loi pour une École de la confiance,
  - Projet académique,
  - Organisation du fonctionnement de l'école,
  - Programmes du cycle 2 et du cycle 3, programme pour l'école maternelle, la réforme du collège,
  - Socle commun de connaissances, de compétences et de culture,
  - Continuité pédagogique,
  - Pratique d'évaluation,
  - Prise en charge des élèves en difficulté et en situation de handicap,
  - Partenariats,
  - Décret n°2023-777 du 14 août 2023 relatif aux directeurs d'école.

- Le fonctionnement de l'école
- Le pilotage pédagogique de l'école
- Les relations avec les parents et les partenaires de l'école
- La connaissance des caractéristiques majeures du département (cf tableau de bord des directeurs)
- Les dispositifs de l'éducation prioritaire

3 – Critères d'appréciation

- Définir et conduire une dynamique pédagogique et éducative
- Capacité à fédérer une équipe
- Conduire l'ensemble des ressources humaines
- Coopérer efficacement avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école
- Connaissance des dispositifs REP+